



31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE  
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14  
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :**  
**Délibération autorisant le Président  
à signer la convention Schéma  
d'Aménagement et de Gestion des  
Eaux (SAGE) « Neste et rivières de  
Gascogne »**

**Séance du 22 Septembre 2020 à 20h 30 heures**

Délibération n°2020-22

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

- dont suppléés :

Absents : 1

- dont représentés :

Votants : 0

- dont « pour » : 0

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 22 septembre 2020 à 20 heures 30 mn, le bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 16 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, à la salle Sévigné à Castelnau Magnoac.

**Présents :** BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, VERDIER Bernard, MAJOURAU Alain, MARIE ERNESTINE Stéphanie, SORBET Jean-Louis, FONTAN Guy, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, CIEUTAT Serge, SOLLE Myriam, ADER Jean Pierre, MAUMUS Maryse, DUBOSC Michel, ABADIE Pierre, CASTERAN Joël, BRUZZEAUD Anne Marie, ROUSSE Gaëtan.

**Excusé(s) :** LE BIHAN Jean-Michel

Mr CIEUTAT Serge est nommé secrétaire de séance

---

Vu la Convention de partenariat Entente « Neste et rivières de Gascogne »,

Le Président propose au Bureau de l'autoriser à signer la convention avec les différents partenaires. Le montant de la participation s'élève à 61,77€ (0.01 € \* 6 177 hbts) et concerne 41 communes de notre EPCI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau :

**AUTORISE** Monsieur BARTHE Gérard à signer la convention avec les différents partenaires.

Fait à Trie sur Baïse,  
Le 22 septembre 2020.  
Le Président  
BARTHE Gérard

Transmis au représentant de l'Etat le : 14-10-2020  
Publié le : 14-10-2020